

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ERAFP attribue cinq mandats de gestion d'Obligations Crédit ISR libellées en euros

Paris, le 16 octobre 2023 – Dans le cadre du renouvellement de ses mandats, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) a attribué cinq mandats de gestion (trois actifs et deux dits stand-by) de portefeuille d'obligations crédit ISR libellées en euros.

L'ERAFP a lancé en mars 2022, une procédure avec négociation dont l'objet était l'attribution de mandats de gestion de mandats d'obligations crédit libellées en euros. À l'issue du processus de sélection, l'Établissement a décidé d'attribuer les mandats actifs à Amundi Asset Management, Ostrum Asset Management et HSBC Global Asset Management (France). Deux mandats stand-by sont attribués à Candriam et Groupama Asset Management.

Chacun des mandats aura pour objectif de mettre en œuvre une gestion de type *Buy and Hold* d'un portefeuille d'obligations crédit libellées en EUR dans le but de maximiser le taux de rendement à l'achat en minimisant le risque de défaut. Les titulaires devront appliquer le Dispositif ISR de l'ERAFP et concourir à la mise en œuvre de la feuille de route climat que l'ERAFP s'est fixé dans le cadre de sa participation à la *Net Zero Asset Owner Alliance* (NZAOA). Des investissements de diversification en obligations « Non Investissement » (*Non Investment Grade*), en fonds de dettes privées et/ou de titres de titrisations européennes seront également autorisés.

À titre indicatif, le montant prévisionnel pour l'ensemble des mandats actifs est d'environ 8 milliards d'euros. Comme indiqué, deux des cinq mandats attribués sont dits *stand-by*, ce qui signifie que l'ERAFP se réserve la possibilité de les activer, notamment par souci de dispersion des risques.

La durée initiale du marché est de six ans avec la possibilité pour l'ERAFP de le reconduire pour une période de deux ans.

L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec près de 41 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place parmi les plus grands investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'Homme ; Progrès social ; Démocratie sociale ; Environnement ; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 44000 employeurs et près de 2 milliards d'euros de cotisations collectées en 2022. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP ➔ www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Alice Blais – T 01 58 50 96 36 – alice.blais@erafp.fr

   rafp.fr